

aider la municipalité, et que le Dominion était obligé par sa manière de procéder de recourir la province. Et il n'y a rien eu de changé depuis le commencement.

Le ministère ne reconnaît aucune responsabilité touchant les dépenses, si ce n'est que l'argent des coffres de l'Etat soit passé au trésor provincial. C'est un principe absolument faux, et pour deux raisons. Tout d'abord, il porte les municipalités et les provinces à faire des dépenses auxquelles elles ne songeraient jamais excepté sur la base d'une certaine subvention du trésor fédéral. Deuxièmement, ce principe ne permet pas au Gouvernement fédéral de vérifier les dépenses de ses propres fonds, de ceux du peuple, et de voir si elles ont été faites de la manière la plus économique possible.

Je crois, d'après ce que nous avons appris depuis un jour ou deux, que plusieurs des provinces et des municipalités sont à peu près acculées au pied du mur. En réalité, on nous a dit qu'une partie de l'argent que nous votons sert à payer les dépenses courantes de l'une des provinces au moins. D'un côté, le Gouvernement prête de l'argent à la province et, de l'autre, il lui avance le montant nécessaire pour rembourser au Dominion l'intérêt sur ses propres emprunts. Voici ce qui se fait sous le régime de cette mesure législative. Si cela continue le Canada sera ruiné.

Le ministre des Finances peut bien dire qu'il a rogné les dépenses ordinaires à l'extrême, mais celles-ci sont aussi un fardeau imposé au trésor, et elles sont insensées, alors que les contribuables du Canada sont lourdement grevés. Au début, les membres de la gauche ont proposé aussi énergiquement que possible une conférence entre le Dominion et les provinces dans le but d'obtenir quelque rajustement financier, en vertu duquel les provinces obtiendraient les subventions fédérales auxquelles elles ont droit et on mettrait fin au montant accordé en plus de ces subventions. Je ne crois pas que les auteurs de la Confédération aient jamais prévu que ces allocations seraient accordées pour venir en aide aux provinces en sus des subsides réguliers.

Il n'est pas trop tard, et c'est peut-être la seule occasion qui se présentera, pour inviter le ministère à procéder au rajustement nécessaire. Je dis que les provinces et les municipalités continuant d'emprunter, le Gouvernement devrait prendre quelque moyen de s'assurer que les crédits que nous leur votons pour fins de secours ne soient pas affectés à certains services que leurs ressources d'impôt ne leur permettent certainement pas de continuer. J'ose dire que l'un des effets des subventions fédérales aux fins de secours a été d'encourager les provinces et les municipalités dans

tout le Canada à continuer certains services qu'elles auraient abandonnés depuis longtemps, sans les contributions de la trésorerie fédérale; et si le gouvernement fédéral continue d'approvisionner à l'infini, les caisses provinciales, nous ne sortirons jamais du marasme financier où nous nous débattons actuellement.

Si le Parlement veut déterminer l'usage de ses deniers et surveiller lui-même les débours de notre trésorerie, je crois que cette Chambre des communes fera de son mieux dans toute la mesure du possible pour essayer de régler le problème du chômage. Mais la dépense des deniers publics par un organisme autre que celui qui les vote est une pratique tout à fait mauvaise. C'est un principe erroné dont l'application finira par conduire la trésorerie fédérale au désastre. C'est à l'autorité qui prélève les impôts qu'appartient le droit d'en affecter l'emploi, et je dirai au ministre et au Gouvernement que le manque de politique intelligente, coordonnée, et pratique en matière de chômage de la part de l'administration, est un autre motif de combattre cette mesure. Le Gouvernement aurait dû arrêter un plan d'ensemble dont l'exécution eût ordonné l'action des individus, des organisations, municipalités et provinces en un grand mouvement national s'employant à fournir du travail et la subsistance à tous. Après tout, le chômage est le problème essentiel qui confronte actuellement le peuple canadien. Le Gouvernement se contente de fournir des fonds qui seront utilisés par d'autres institutions publiques et il se lave les mains de toute œuvre directe. Ça été son erreur depuis le commencement. Il aurait dû avoir un programme dès le début et sa collaboration financière aurait dû s'exercer sous la direction d'une commission en tous points comptable au Parlement par l'intermédiaire de l'exécutif.

En parlant de surveillance des débours d'ordre fédéral, je voulais faire observer l'anomalie qui ressort du fait que la seule limite fixée dans cette mesure porte sur le secours direct. Quelle ironie que cette restriction du crédit affecté au secours direct, alors que, pour tout le reste, ou à peu près, le Gouvernement est libre de faire ce qu'il voudra et d'utiliser son blanc-seing à toute fin qu'il lui plaira, sans la moindre réserve.

Une autre objection qui me vient à l'esprit. Bien que l'objet apparent de cette mesure soit de soulager le chômage, elle vise à deux autres objectifs rien moins que justifiables dans les circonstances actuelles. Par exemple, permettre au ministère de mettre en pratique certains de ses projets tout à fait étrangers au secours. Ainsi, les accords de commerce entre le Canada et la Grande-Bretagne entraînent le Gouvernement dans une certaine politique

[Le très hon. Mackenzie King.]